

**OBJET           DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET OPTIMISATION DES CONDITIONS DE GESTION  
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**VALIDATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

---

La Commune a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics concernant la passation des marchés de travaux , et celles relatives à l'appel d'offres ouvert cf. art10,33,57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit de mettre en œuvre un diagnostic aux fins d'optimisation des conditions de gestion des installations d'éclairage public.

L'étude couvrira les champs suivants :

- inventaire technique et financier de l'existant,
- développer une base de données informatiques,
- établir des propositions motivées et priorisées pour l'établissement d'un schéma directeur d'éclairage, incluant la rénovation et la maîtrise de l'éclairage.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 juillet 2010 et a procédé au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et dans le Règlement de Consultation, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

La Ville a donc conclu un marché avec le groupement BET REUNIR/ECOTEC pour un montant total de 254 745,70 € TTC.

Cette étude peut être financée par l'ADEME et l'Union Européenne, au titre du FEDER (axe 3 – mesure 3.17 « Fourniture d'énergie respectueuse de l'environnement ») suivant le plan de financement suivant :

	Montant (€)	Taux (%)
FEDER	60 000 €	25,50%
Autres Financeurs	40 000 €	17,10%
Ville	134 788,66 €	57,40 %
Coût total HT	234 788,66 €	100 %

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de bien vouloir :

- 1) Valider le projet,

**Rapport n° 10/6-07**

2) Prendre acte du lancement de la procédure d'Appel d'Offres,

3) Autoriser la signature du marché par mon Délégué ou moi-même, avec le Groupement BET REUNIR/ECOTEC pour les montants et délais suivants :

Montant : 254 745,70 € TTC

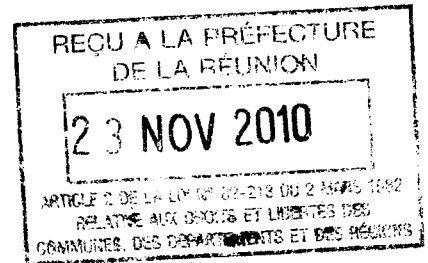
Délais : 9.5 mois

4) Approuver le plan de financement de l'opération,

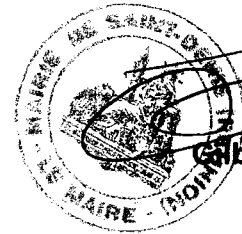
5) M'autoriser à solliciter les subventions correspondantes,

6) M'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

**OBJET**            **DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET OPTIMISATION DES CONDITIONS DE GESTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**VALIDATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**  
**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**  
**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n°10/6-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**

*9 abstentions*  
*(dont 3 votes par procuration)*

*Pour*

↓	↓
<i>Madame TROTET Maryse, Madame HOARAU Patricia, Monsieur BARDIERE Jean-Michel, Monsieur VICTORIA René-Paul, Monsieur HOARAU Serge et Madame CHEFIARE Claudine</i>	<i>autres membres présents et représentés</i>

- ARTICLE 1** Valide le projet.
- ARTICLE 2** Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres, cf. art. 10,33 ,57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- ARTICLE 3** Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché avec les attributaires désignés.
- ARTICLE 4** Approuve le plan de financement de l'opération suivante :

**Délibération n° 10/6-07**

	Montant (€)	Taux (%)
FEDER	60 000 €	25,50%
Autres Financeurs	40 000 €	17,10%
Ville	134 788,66 €	57,40 %
Coût total HT	234 788,66 €	100 %

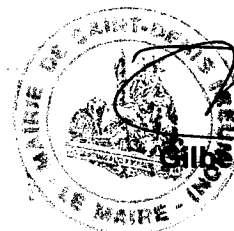
**ARTICLE 5** Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

**ARTICLE 6** Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 7** Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1327 et 1328 du budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 23 NOV 2010

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

23 NOV 2010